

FOCALE SUR LES ASC 2020

Ce qui change (même si nous avons voté contre...) :

- ▶ Le principe basé **sur le revenu fiscal du foyer** à la place du bulletin de salaire.
- ▶ L'augmentation du nombre de tranches
- ▶ Le montant des dotations

Ce qui ne change pas (et que nous avons soutenu) :

- ▶ **Dotation Enfants en situation de handicap** : 600 € qui se rajoute à la dotation enfants
- ▶ **Remboursement sur facture** au nom de l'agent
- ▶ **Dotation Naissance** : 100 € sous la forme de chèque cadeau
- ▶ **Possibilité de dotations à la carte** : Chèques Vacances, Chèques Culture, Coupons Sport, Chèques Cadhoc, Cartes Cadhoc, Tickets Kadeos.

8 Tranches	Montant des dotations		
	Agents	Enfants 0 à 18 ans	Enfants 19 à 25 ans (Etudiants)
A 0 à 9 999	600 €	380 €	200 €
B 10 000 à 13 999	540 €	340 €	180 €
C 14 000 à 17 999	480 €	300 €	160 €
D 18 000 à 21 999	420 €	260 €	140 €
E 22 000 à 25 999	380 €	220 €	120 €
F 26 000 à 29 999	340 €	180 €	100 €
G 30 000 à 33 999	300 €	140 €	80 €
H >=34 000	200 €	100 €	60 €

Les agents qui n'ont pas donné leur avis d'imposition pourront le faire au moment de toute demande.

Les agents qui ne souhaitent communiquer leur avis d'imposition seront automatiquement dans la tranche H

Toutes les activités de loisirs ou culturelles ont été suspendues jusque fin août. Pour rappel, la CFE-CGC Métiers de l'emploi au vu de la situation exceptionnelle du covid19, demandait la redistribution forfaitaire de **100 euros par agent** en remplacement du budget 2020 voyages, billetterie et linéaires.

La CFE CGC Métiers de l'emploi revendiquera toujours des ASC plus équilibrées, adaptées et profitant au plus grand nombre.

Plus d'information et accès aux notices en ligne sur [le site du CSE](#)

